



« MUCOVISCIDOSE : VOS DROITS, VOS DÉMARCHES »

LES MONTANTS ET PLAFONDS DE RÉFÉRENCE AU 1^{ER} AVRIL 2010

LES SOINS

Pour connaître les conditions et montants actualisés, interrogez votre Caisse d'Assurance Maladie ou le site Internet : www.ameli.fr.

- **Participation forfaitaire** : 1 € par consultation médicale, examen radiologique et analyse, plafonné à 50 € par an
- **Franchises** : 0,50 € par boîte de médicament et acte paramédical, 2,00€ par transport sanitaire, plafonné à 50 € par an
- **Forfait journalier hospitalier** : 18 € par jour
- **Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** : Plafond de ressources annuelles :

Nombre de personnes composant le foyer	Métropole	DOM
1 personne seule	9 025 €	10 045 €
2 personnes	13 538 €	15 068 €
3 personnes	16 246 €	18 081 €
4 personnes	18 953 €	21 095 €
par personne supplémentaire, à partir de la 5 ^{ème}	+ 3 610,13 €	+ 4 018,08 €

Plafond = Plafond CMU Complémentaire + 20 %

ALLOCATIONS ACCORDÉES AUX PARENTS

Nous n'indiquons ici que les allocations spécifiques à la maladie. Pour connaître les conditions et montants actualisés, interrogez votre Caisse d'allocations familiales ou le site Internet : www.caf.fr

- **Allocation journalière de présence parentale (AJPP)**

Pour un couple : 41.17 € par jour

Pour une personne seule : 48.92 € par jour

Complément pour frais : 105.30 €

- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**

124.54 € / mois

Compléments mensuels :

Catégories	Compléments AEEH	Majoration spécifique pour parent isolé
1 ^{ère} catégorie	93.41 €	-
2 ^{ème} catégorie	252.98 €	50.60 €
3 ^{ème} catégorie	358.06 €	70.06 €
4 ^{ème} catégorie	554.88 €	221.84 €
5 ^{ème} catégorie	709.16 €	284.12 €
6 ^{ème} catégorie	1 029.10 €	416.44 €

ALLOCATIONS ACCORDÉES AUX ADULTES

- **Pension d'invalidité**

1 ^{ère} catégorie	De 262.78 € à 865.50 €
2 ^{ème} catégorie	De 262.78 € à 1 442,50 €
3 ^{ème} catégorie	De 262.78 € à 1 442,50 € + majoration tierce personne (1 029.10 € / mois)

- **Allocation aux adultes handicapés (AAH)**

696.63 € / mois

Complément de ressources : 179,31 € par mois

Garantie de ressources (GRPH) : 875.94 € par mois

Majoration pour la vie autonome (MVA) : 104.77 € par mois

Complément d'AAH (remplacé progressivement par la MVA) : 114,46 € par mois

- **Allocation compensatrice tierce personne**

(remplacée progressivement par la prestation de compensation)

de 411.64 € à 823.28 € par mois

- **Prestation de compensation**

Aide humaine

De 3,40 €/h (aidant familial) à 17,60 €/h (service prestataire)

Charges spécifiques : 100 € par mois maximum

Charges exceptionnelles : 1 800 €/3 ans maximum

FISCALITÉ

Déclaration 2010 (revenus 2009)

- **Impôt sur le revenu**

Montant de l'abattement :

- 2 276 € si le revenu annuel n'excède pas 14 010 €

- 1 138 € si le revenu annuel est compris entre 14 010 € et 22 590 €

- **Taxe d'habitation et redevance TV**

Plafond de revenus pour bénéficier de l'exonération :

- 9 876 € pour la première part de quotient familial, majoré de

- 2 637 € pour chaque demi part supplémentaire

AUTRES DISPOSITIONS

- **L'accès à l'assurance : Plafonds de la convention AERAS**

Crédits immobiliers et professionnels :

Montant maximal : 300 000 €

Durée maximale : Il faut que l'emprunteur ne soit pas âgé de plus de 70 ans au terme du prêt

Prêts à la consommation :

Montant maximal : 15 000 €

Age maximal à la souscription : 50 ans

Durée maximale : 4 ans